

# Partir à l'étranger durant ses études

Ecole des Sciences Criminologiques Léon Cornil  
Faculté de Droit et de Criminologie

2024



# Coordinatrice académique pour le Master en Criminologie:

Laure Baudrihaye-Gérard

[Laure.Baudrihayegerard@ulb.be](mailto:Laure.Baudrihayegerard@ulb.be)

# Pourquoi partir à l'étranger?

- Une **expérience unique** dans des universités étrangères (ou belges) en restant inscrit.e à l'ULB
  - Pas d'autre minerval !
  - Bourses disponibles
- Une **expérience des plus enrichissantes** au niveau :
  - académique
  - linguistique
  - socio-culturel
  - professionnel (important pour un CV)
  - et... personnel !



## Où partir?

### Destinations possibles en criminologie 2024

1. Universiteit Gent : 3 places
2. Université de Paris-Saclay : 2 places
3. Università degli Studi di Bologna 'Alma Mater Studiorum': 1 place
4. Université de Lausanne : 1 place
5. Université de Montréal : 2 places

## Quand partir ?

Chaque étudiant peut en principe partir durant une seule période: **Bloc 2, 1<sup>er</sup> quadrimestre**

### ATTENTION :

Certains cours **obligatoires** se donnent pendant cette période (Justice Restauratrice et Chaire Internationale).

Possibilité de suivre les cours à distance et d'examen à distance.

# Procédure à suivre

1. Formulaire à remplir ouvrira d du **15 décembre 2023** au **22 janvier 2024** : le lien pour accéder au Portail MoveOn sera disponible sur le site de la Faculté (onglets « International » et « Erasmus Outgoing »): [Étudiant.e.s outgoing - Faculté de Droit et de Criminologie \(ulb.be\)](#).
2. Le/la candidat.e choisit, dans **l'ordre de préférence, quatre destinations** (Europe et/ou hors Europe). Il est demandé aux candidat.e.s de ne choisir que des destinations où ils désirent effectivement se rendre (même en deuxième, troisième et quatrième choix) et de ne pas indiquer de deuxième, troisième ou quatrième choix si le/la candidat.e ne souhaite se rendre à qu'une seule destination par exemple.
3. Il est demandé aux candidat.e.s de bien réfléchir au choix des destinations et de prendre leur décision seulement **après avoir consulté les sites internet & programmes des cours des universités** qui suscitent leur intérêt. Il est vivement conseillé de tenir compte également du coût de la vie locale et de s'informer préalablement sur le montant de la **bourse** ([Financements - ULB](#)).
4. Il faudra réaliser un **Learning agreement** avec les cours que vous prendrez sur place et qui remplaceront les cours de l'ULB. Je verrai cela individuellement avec chaque étudiant.

# Préparer le dossier de candidature

Il doit contenir :

- **Le formulaire de candidature** rempli et signé, disponible sur le site de la Faculté à partir de décembre 2023 (**date sera précisée dès que possible**)
- **Une lettre de motivation:**
  - connaissance de la langue de l'université d'accueil
  - parcours académique et personnel
  - raisons du choix (cours, lien éventuel avec un sujet de mémoire, projet personnel...)
- **Les documents à télécharger** (accessibles sur [monulb](#)):
  - Relevés de notes des années précédentes (donc relevés de bachelier)
  - Document attestant la moyenne obtenue pour le cycle de bachelier
  - Facultatif: certificat de langue (TOEFL, IELTS ou autre)
- **Un *Learning Agreement*** (L.A.) provisoire = programme de cours provisoire



# Comment constituer son programme de cours?

- Une année = 60 ECTS (conversion parfois nécessaire pour les hors Europe)
- Idéalement, un quadrimestre = 30 ECTS
- Un équilibre parfait des quadrimestres (2 x 30 ECTS) n'est pas toujours possible mais il faut s'en approcher
- Choisir des cours qui vous attirent et que vous ne pourriez pas suivre à l'ULB, éventuellement en lien avec un sujet de mémoire
- Les cours de langue ne sont pas reconnus dans le programme fait à l'étranger



# Les examens et les notes

- **Les examens** correspondant aux cours repris sur le L.A. définitif doivent être présentés dans l'université d'accueil.
  - En cas d'échec, les examens doivent y être représentés en seconde session.
- **Les notes** sont transmises par le partenaire mais il est utile que l'étudiant.e s'enquière au moins 15 jours avant les délibérations de la bonne réception de ses notes à l'ULB.
  - Si les notes ne sont pas parvenues à temps pour les délibérations, l'étudiant.e est déclaré.e en session ouverte.

# Conditions I

Conditions appréciées au moment du dépôt de la candidature :

- 1) L'étudiant.e doit être inscrit.e en Master et avoir validé l'ensemble des 180 ECTS de son programme de Bachelier; **et**
- 2) L'étudiant.e doit avoir maximum un cours en échec à la session de janvier de l'année académique 2023-24.

# Conditions II

Conditions appréciées au moment du départ :

Pour toutes les destinations, le/la candidat.e devra satisfaire, au moment de son départ, aux conditions suivantes :

- 1) Ne pas avoir, à l'issue de la délibération de juin, plus de 15 ECTS (3 cours) à représenter en seconde session.
- 2) L'étudiant.e doit avoir réussi le test de langue organisé avec la Fondation 9 (F9) (info@f9languages.eu) ou avoir la preuve de la maîtrise de la langue d'enseignement de l'université de destination (TOEFL ou autres).

**Attention** : voir le niveau requis par les universités partenaires sur le site de l'université d'accueil.

**Attention**: Un « learning agreement » définitif ne sera approuvé que s'il porte sur des cours donnés dans une des langues pour lesquelles le candidat a passé un test.

# Exigences linguistiques

- Importance de la connaissance de la langue du pays d'accueil = critère de sélection des dossiers (niveau B1 ou B2 souvent exigés)
- La commission européenne organise des **tests de langue en ligne obligatoires**
- Certaines universités exigent des preuves (certificats officiels), d'autres organisent des tests préalables. Si la connaissance est insuffisante, elles refusent l'inscription → perte de la possibilité du séjour à l'étranger
- → **A vérifier pour chaque destination**

# Exigences linguistiques

## TOEFL, IELTS...

- Tests officiellement reconnus par la plupart des universités. Certaines universités, et essentiellement des universités hors-Europe, exigent que vous passiez ces tests, ou que vous les réussissiez avec un score minimum pour que votre candidature soit acceptée.
- Tests payants : S'il vous est demandé de passer l'un de ces tests, cela ne se fait pas via l'ULB, vous devez consulter le [site de l'ETS](#).
- Si un test de niveau payant est **demandé explicitement par une université d'accueil** dans le cadre d'un échange **Erasmus+**, il vous sera possible de demander un remboursement des frais de passage du test. Attention, ceci n'est pas valable malheureusement pour les étudiants qui doivent passer l'un de ces tests dans le cadre d'un séjour hors-Europe.

## Préparation linguistique proposée par l'ULB

- L'ULB propose plusieurs pistes de préparation linguistiques aux étudiants d'échange.
- L'ULB organise en ses locaux des tables de conversation, pour le français, l'anglais, le néerlandais, l'italien, l'espagnol et allemand. C'est gratuit, sans inscription, et accessible à tous les étudiants. Plus de renseignements sur le [Les tables de conversation - Le Café langues - ULB Langues](#)

## Critères de sélection

1. **Les résultats obtenus** à la séance de janvier (max 1 échec)
2. 180 crédits validés
3. La motivation
4. Connaissances linguistiques
5. Dossier de candidature complet: NB documents à fournir:
  - ✓ Relevés de notes des années précédentes (donc relevés de bachelier)
  - ✓ Document attestant la moyenne obtenue pour le cycle de bachelier
  - ✓ Lettre de motivation
  - ✓ Facultatif : Certificat de langue (TOEFL, IELTS ou autre)

# Calendrier

**15 décembre 2023 : ouverture du formulaire dans le Portail MoveOn** sur le site de la Faculté (onglets « International » - « Erasmus Outgoing » - Portail pour les étudiants OUT de la Faculté de Droit et de Criminologie).

**22 janvier 2024 : fermeture du formulaire de candidature sur le Portail MoveOn.**

**Début mars au plus tard : attribution des destinations sur le Portail Moveon** (les étudiants recevront un e-mail de la part du coordinateur mobilité)

**15 mai** : si l'étudiant.e est demeuré.e sans nouvelles de son université d'accueil à cette date, il doit impérativement contacter cette dernière.

**1<sup>er</sup> juin au plus tard** : envoi du certificat de langue à [erasmus.droit@ulb.be](mailto:erasmus.droit@ulb.be) et [laure.baudrihayegerard@ulb.be](mailto:laure.baudrihayegerard@ulb.be)

**15 juin au plus tard** : **contrat pédagogique (learning agreement) à compléter en ligne sur le Portail Moveon.** Le lien (dans MoveOn) vers le contrat pédagogique n'apparaîtra qu'à partir du moment où la destination aura été attribuée. Le contrat pédagogique devra comporter les 3 signatures (étudiant, université d'accueil, ULB) avant le départ en séjour Erasmus.